

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU JEUDI 30 MARS 2017**

-----

Le jeudi vingt-trois mars deux mil dix-sept, convocation est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion ordinaire prévue le jeudi 30 mars deux mil dix-sept à 20h30.

Le jeudi 30 mars deux mil dix-sept, à 20h30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de René Gibault Maire.

**Etaient présents :** Mmes et MM. Christine Baulouet-Chaintré, Marcel Bell, Annick Bernardeau, Andrée Blaison, Karine Dribault, Jean-Louis Durand, Anne Gatard-Braconnier, René Gibault, Patrick Hérault, Bernard Jean, Jean-Louis Ledoux, Francine Maringues, Catherine Marot, Christine Palomba, Alain Portron, Francis Rogeon, Alain Sèvre, Karine Vadier-Chauvineau, Claudine Vaillant, Gérard Van Praet.

**Absents représentés :** Mesdames Myriam Balestrat (*Alain Sèvre*), Karine Hécho-Hamard (*Francine Maringues*), Monsieur Patrice Lalande (*Jean-Louis Ledoux*).

Madame Karine Vadier-Chauvineau est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

**Adoption du Procès –Verbal de la séance de Conseil Municipal du 16 février 2017**

Monsieur René Gibault demande si des Conseillers Municipaux ont des remarques à formuler sur le Procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 16 février 2017.

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Examen et vote des Comptes Administratifs pour l'exercice 2016**

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de Madame Francine Maringues adjointe, délibérant sur le compte administratif 2016 de la commune, dressé par Monsieur René Gibault, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, précise que les prévisions ont été respectées, et qu'un solde positif de 312 284.20 € clôture la section de fonctionnement, que cette somme viendra financer une partie des investissements 2017 ; qu'un solde négatif de 7 228.78 € clôture la section d'investissement.

Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

<b>MAIRIE DE LUSIGNAN</b>			
<b>Compte Administratif 2016</b>			
<b>Vue d'ensemble du fonctionnement</b>			
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Année 2016</b>		
	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Solde</b>

<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 428 200.00</b>	<b>1 944 928.55</b>	<b>483 271.45</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>546 240.00</b>	<b>543 090.01</b>	<b>3 149.99</b>
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	230 140,00	173 568.14	56 571.86
61 - SERVICES EXTERIEURS	224 200.00	282 717.06	-58 517.06
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	68 900,00	65 739.51	1 742.10
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	23 000,00	19 418.00	3 160.49
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 016 900.00</b>	<b>1 016 226.35</b>	<b>673.65</b>
62 – AUTRES SERVICES EXTERIEURS	900.00	2 721.60	-1 821.60
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	18 200.00	17 849.15	350.85
64 - CHARGES DE PERSONNEL	997 800,00	995 655.60	2 144.40
<b>014 - Atténuations de produits</b>	<b>147 344.74</b>	<b>147 344.74</b>	<b>0</b>
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>245 595.19</b>	<b>108 909.80</b>	<b>136 685.39</b>
<b>66 - Charges financières</b>	<b>96 000.00</b>	<b>95 103.74</b>	<b>896.26</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>150.00</b>	<b>94.93</b>	<b>55.07</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>2 052 229.93</b>	<b>1 910 769.57</b>	<b>141 460.36</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>375 970.07</b>	<b>34 158.98</b>	<b>341 811.09</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Année 2016</b>		
	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Solde</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 428 200.00</b>	<b>2 257 212.75</b>	<b>170 987.25</b>
<b>70 - Produits des services, domaine et ventes div</b>	<b>130 200.00</b>	<b>127 471.15</b>	<b>2 728.85</b>
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>1 208 000.00</b>	<b>1 156 918.86</b>	<b>51 081.14</b>
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>705 000.00</b>	<b>676 769.21</b>	<b>28 230.79</b>
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>235 000.00</b>	<b>220 117.99</b>	<b>14 882.01</b>
<b>76 - Produits financiers</b>	<b>15 000.00</b>	<b>12 033.97</b>	<b>2 966.03</b>
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>90 000.00</b>	<b>30 927.50</b>	<b>59 072.50</b>
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>15 000.00</b>	<b>12 942.34</b>	<b>2 057.66</b>
<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 398 200.00</b>	<b>2 237 181.02</b>	<b>161 018.98</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>30 000,00</b>	<b>20 031.73</b>	<b>9 968.275</b>

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2016		
	Budget	Réalisé	Solde
<b>Solde de fonctionnement (Excédent)</b>		<b>312 284.20</b>	

**Il est rappelé les différentes opérations d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2016 :**

➤ Toiture maison 3 rue de Chypre	11 000.00 €
➤ Travaux intérieur maison 3, rue de Chypre	4 300.00 €
➤ Déconstruction maison rue Enjambes	
➤ Mur de clôture – reprise du pignon maison voisine	49 000.00 €
➤ Aménagement de la rue de Chypre	239 000.00 €
➤ Achat licence IV Fée Mélusine	5 000.00 €
➤ Étude ATD Cœur de ville	3 720.00 €
➤ Mise en sécurité de l'Éclairage Public	16 800.00 €
➤ Bornes de recharge pour véhicules électriques	30 300.00 €
➤ Toiture garage et dépendance camping	3 900.00 €
➤ Accessibilité Place Isabelle d'Angoulême	(régulé en 2017)
➤ Réparation maison rue Notre Dame	16 500.00 €
➤ ADAP (espace 5, accès multiservices)	20 000.00 €
➤ Achat maison Place du 11 novembre	85 000.00 €
➤ Révision générale du PLU	6 000.00 €
➤ Protection et aménagement city stade	5 000.00 €
➤ Bâche incendie (La Touraine)	6 000.00 €
➤ Équipement cuisine salle Mélusine	5 000.00 €
➤ Matériel services techniques	32 000.00 €

**La Section d'Investissement peut être résumée comme suit :**

<i>Vue d'ensemble de l'investissement</i>			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2016		
	Budget	Réalisé	Solde
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 490 596.13</b>	<b>1 034 392.45</b>	<b>456 203.68</b>
001 - Déficit d'investissement reporté	254 609.58		254 609.58
13 – Subventions d'investissements reçues	66 974.89	66 974.89	0
16 - Emprunts et dettes assimilés	334 100.00	334 035.50	64.50
20 - Immobilisations incorporelles	23 000.00	17 507.39	5 492.61
21 - Immobilisations corporelles	288 214.13	192 745.53	95 468.60
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>966 898.60</b>	<b>611 263.31</b>	<b>355 635.29</b>

0042 - Restructuration Centre-Ville	123 000.00	122 018.85	981.15
0050 - Vitraux de l'Église	8 000.00		8 000.00
0058 – Aménagement rue de Chypre	306 318.00	239 012.55	67 305.45
0059 Réfection de l'Espace 5	20 000.00	5 686.48	14 313.52
<b>Total dépenses opérations d'investissements</b>	<b>457 318.00</b>	<b>366 717.88</b>	<b>90 600.12</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>66 379.53</b>	<b>56 411.26</b>	<b>9 968.27</b>
	<b>Année 2016</b>		
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Solde</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 490 596.13</b>	<b>1 027 163.67</b>	<b>463 432.46</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	493 915.52	479 137.49	14 778.03
13 - Subventions d'investissement reçues	76 974.89	78 573.13	-1 598.24
16 - Emprunts et dettes assimilés	60 500.00	210 000.00	-149 500.00
27 - Autres immobilisations financières	914.48		914.48
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>632 304.89</b>	<b>767 710.62</b>	<b>-135 405.73</b>
0042 - Restructuration Centre-Ville	130 524.32	188 914.54	-58 390.221
0050 - Vitraux de l'Église	13 419.32		13 419.32
0058 – Aménagement rue de Chypre	297 680.00		297 680.00
0059 – Réfection de L'espace 5	4 318.00		4 318.00
<b>Total recettes opérations d'investissements</b>	<b>445 941.64</b>	<b>188 914.54</b>	<b>257 027.10</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>412 349.60</b>	<b>70 538.51</b>	<b>341 811.09</b>
	<b>Année 2016</b>		
<b>SOLDE DE L'INVESTISSEMENT</b>	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Solde</b>
<b>Solde d'investissement (déficit)</b>		<b>-7 228.78</b>	<b>7 228.78</b>

Monsieur Jean-Louis Ledoux fait la remarque de la dégradation du résultat de la section de fonctionnement de l'ordre de 110 000 €, il note que les dépenses liées aux bâtiments rue Enjambes sont imputées à la section de fonctionnement.

Après la sortie de séance de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal adopte à 17 voix pour et 5 abstentions (Ledoux, Lalande, Sèvre, Balestrat, Vaillant) le Compte Administratif de l'exercice 2016 à main levée.

- SERVICE LOTISSEMENT DE LUSIGNAN

<b>Compte Administratif 2016</b>			
<b>Vue d'ensemble du fonctionnement</b>			
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Année 2016</b>		
	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Solde</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>358 903.19</b>		<b>358 903.19</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>			
<b>60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS</b>			
<b>66 - Charges financières</b>			
<b>002 - Déficit de fonctionnement reporté</b>	<b>207 368.19</b>		<b>207 368.19</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>207 368.19</b>		<b>207 573.12</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>151 535.00</b>		<b>151 535.00</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Année 2016</b>		
	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Solde</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>358 903.19</b>		<b>358 903.19</b>
<b>70 - Produits des services, domaine et ventes diverses</b>	<b>70 873.00</b>		<b>70 873.00</b>
<b>77 Produits exceptionnel</b>	<b>136 495.19</b>		<b>136 495.19</b>
<b>Total recettes réelles</b>	<b>207 368.19</b>		<b>207 368.19</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>151 535.00</b>		<b>151 535.00</b>
<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Année 2016</b>		
	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Solde</b>
<b>Solde de fonctionnement</b>			

<b>Vue d'ensemble de l'investissement</b>			
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Année 2016</b>		
	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Solde</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>152 449.48</b>		<b>152 449.48</b>
<b>16 - Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>914.48</b>		<b>914.48</b>
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>914.48</b>		<b>914.48</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>151 535.00</b>		<b>151 535.00</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Année 2016</b>		
	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Solde</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>152 449.48</b>		<b>152 449.48</b>
<b>001 Excédent d'investissement reporté</b>	<b>914.48</b>		<b>914.48</b>
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>914.48</b>		<b>914.48</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>151 535.00</b>		<b>151 535.00</b>
<b>SOLDE DE L'INVESTISSEMENT</b>	<b>Année 2016</b>		
	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Solde</b>
<b>Solde d'investissement</b>			

Après l'exposé des comptes, Monsieur René Gibault, Maire quitte la séance comme le veut la règle.  
 Madame Francine Maringues propose le vote à main levée.  
 Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le Compte Administratif « Lotissement » de l'exercice 2016.

<b>Examen et vote du Compte de Gestion pour l'exercice 2016 Budget principal          Commune de Lusignan</b>
---

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.  
 Le Directeur Régional des Finances Publiques et le Comptable du Trésor visent et certifient que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal après délibération vote à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte de Gestion de l'exercice 2016, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### Examen et vote du Compte de Gestion 2016 Service Lotissement Lusignan

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Le Directeur Régional des Finances Publiques et le Comptable du Trésor visent et certifient que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal après délibération vote à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte de Gestion de l'exercice 2016, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### Affectation des résultats 2016 Budget principal

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation des résultats 2016 comme suit :

➤ **Commune budget principal :**

	Résultat affecté 2015	Virement à la SI	Résultat 2016	RAR 2016	Résultat à affecter
Investissement	-254 609.58		- 7 228.78	D : 93 512.61 R : 58 487.86	-261 838.36
Fonctionnement	422 915.52	422 915.52	312 284.20		312 284.20

Cpte 1068  
Cpte 001

312 284.20 € Excédent de fonctionnement capitalisé  
261 838.36 € Déficit d'investissement reporté

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation des résultats de la Commune de Lusignan pour l'exercice 2016

### Affectation des résultats 2016 Budget Lotissement

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation des résultats 2016 à l'unanimité des membres présents et représentés comme suit :

	Résultat affecté 2015	Virement à la SI	Résultat 2016	RAR 2016	Résultat à affecter

Investissement	+ 914.48		0		+ 914.48
Fonctionnement	-207 368.19		0		-207 368.19

Cpte 002 - 207 368.19 € Déficit de fonctionnement reporté  
Cpte 001 +914.48 € Excédent d'investissement reporté

### Fiscalité directe locale : Vote du taux des trois taxes

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le produit de la fiscalité locale de 2016 n'a pas été à la hauteur du produit voté par le Conseil Municipal.

En effet, la loi de finance rectificative de septembre 2016 a vu modifier le montant des bases de Taxes d'Habitations à la baisse. Ce qui a représenté une baisse des recettes de 18 000.00 € pour la commune.

Monsieur le Maire propose compte tenu des résultats budgétaires 2016 et des besoins de la commune de laisser les taux des taxes locales pour l'année 2017 au niveau de 2016 et donc de fixer les taux suivants pour l'année 2017 :

Taxe d'habitation :	16.71 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	21.10 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	50.57 %

**Les éléments de fiscalité pour l'année 2017 peuvent se résumer ainsi :**

FISCALITÉ 2017									
	Bases 2010	Bases 2011	Bases 2012	Bases 2013	Bases 2014	Bases 2015	Bases 2016	Bases prévi 2017	
TH	2 361 000	2 485 220	2 575 259	2 682 402	2 765 919	2 892 624	2 794 150	2 796 000	+ 0,06%
TFB	1 772 000	1 832 388	1 907 051	1 992 374	2 043 798	2 146 780	2 198 480	2 201 000	+ 0,1%
TFNB	111 800	111 107	113 160	115 050	115 939	117 827	118 942	119 300	+ 0,3%
TP									
total	4 244 800	4 428 715	4 595 470	4 789 826	4 925 656	5 157 231	5 111 572	5 116 300	
Taux	0	1,5	1	0,5	0,5	0,5	0		
									+ 0%
	Bases 2016	Taux 2016	Produit 2016	Bases prévi 2017	Taux 2017	Produit 2017			
TH	2 794 150	16,71%	466 902,00	2 796 000	16,71%	467 212,00			
TFB	2 198 480	21,10%	463 879,00	2 201 000	21,10%	464 411,00			
TFNB	118 942	50,57%	60 149,00	119 300	50,57%	60 330,00			
TP									
Total fis	5 111 572		990 930,00	5 116 300		991 953,00			+ 1023,00 €
allocations compensatrices			63 719,00						
		+ 0,5 %							
	Bases prévi 2017	Taux 2017	Produit 2017				<b>Taux moyens communaux 2016</b>		
TH	2 796 000	16,79%	469 448,00				<b>National</b>	<b>Départemental</b>	
TFB	2 201 000	21,20%	466 612,00				<b>24,38</b>	<b>27,82</b>	
TFNB	119 300	50,82%	60 628,00				<b>20,85</b>	<b>22,17</b>	
TP							<b>49,31</b>	<b>42,54</b>	
Total fis	5 116 300		996 688,00						+ 5 758,00 €
allocations compensatrices									

Monsieur le Maire propose de passer au vote, à l'unanimité des membres présents et représentés, les taux présentés ci-dessus sont adoptés.



## Examen et vote du Budget Primitif 2017 - Commune

Monsieur le Maire présente le budget comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2017			
COMMUNE			
<i>Vue d'ensemble du fonctionnement</i>			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2017		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 793 260.60</b>		<b>2 793 260.60</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>527 100,00</b>		<b>527 100,00</b>
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	191 800,00		191 800,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	245 500,00		245 500,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	66 800,00		66 800,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	23 000,00		23 000,00
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 024 100 .00</b>		<b>1 024 100.00</b>
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3 000.00		3 000.00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	18 200,00		18 200,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	1 002 900.00		1 002 900.00
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>740 166.44</b>		<b>740 166.44</b>
<b>66 - Charges financières</b>	<b>74 000.00</b>		<b>74 000.00</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>6 000.00</b>		<b>6 000.00</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>2 371 366.44</b>		<b>2 371 366.44</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>421 894.16</b>		<b>421 894.16</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2017		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 793 260.60</b>		<b>2 793 260.60</b>
<b>70 - Produits des services, domaine et ventes divers</b>	<b>123 954.00</b>		<b>123 954,00</b>
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>1 527 313.60</b>		<b>1 527 313.60</b>
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>766 993,00</b>		<b>766 993,00</b>
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>240 000,00</b>		<b>240 000,00</b>
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>90 000,00</b>		<b>90 000,00</b>
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>15 000.00</b>		<b>15 000.00</b>
<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 763 260.60</b>		<b>2 763 260.60</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>30 000,00</b>		<b>30 000,00</b>

**Il est prévu pour l'exercice 2017, les investissements suivants :**

- |   |   |              |
|---|---|--------------|
| ➤ | Aménagement du centre historique                                | 520 000.00 € |
| ➤ | Accessibilité Place Isabelle d'Angoulême (règlement)            | 11 643.30 €  |
| ➤ | ADAP<br>(Mairie – Camping – Bibliothèque)                       | 22 700.00 €  |
| ➤ | Toiture maison à côté de la mairie, fenêtre local Taille Crayon | 7 000.00 €   |

➤ Aménagement du nouveau cimetière	108 000.00 €
➤ Révision générale du PLU	
➤ Matériel services techniques	60 000.00 €
➤ Restauration des vitraux de l'église	40 000.00 €
➤ Trottoirs et voirie	30 000.00 €
➤ Réparation temple	30 000.00 €

<b>Vue d'ensemble de l'investissement</b>			
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Budget primitif 2017</b>		
	<b>Propositions Nouvelles</b>	<b>Reports</b>	<b>Propositions Globales</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 435 238.09</b>	<b>93 512.61</b>	<b>1 528 750.70</b>
001 - Déficit d'investissement reporté	261 838.36		261 838.36
16 - Emprunts et dettes assimilés	304 000.00		304 000.00
20 - Immobilisations incorporelles	2 507.39	5 492.61	8 000.00
21 - Immobilisations corporelles	150 892.34	58 020.00	208 912.34
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>719 238.09</b>	<b>63 512.61</b>	<b>782 750.70</b>
0034 – Aménagement du nouveau cimetière	108 000.00		108 000.00
0042 - Restructuration Centre-Ville	520 000.00		520 000.00
0050 - Vitraux de l'Église	40 000.00		40 000.00
0058 - Aménagement rue de Chypre	3 000.00	25 000.00	28 000.00
0059 – Réfection Espace 5	15 000.00	5 000.00	20 000.00
<b>Total dépenses opérations d'investissements</b>	<b>686 000.00</b>	<b>30 000.00</b>	<b>716 000.00</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>30 000.00</b>		<b>30 000.00</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Budget primitif 2017</b>		
	<b>Propositions Nouvelles</b>	<b>Reports</b>	<b>Propositions Globales</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 470 262.84</b>	<b>58 487.86</b>	<b>1 528 750.70</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	414 284.20		414 284.20
16 - Emprunts et dettes assimilés	240 500.00		240 500.00
27 - Autres immobilisations financières	914.48		914.48
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>655 698.68</b>		<b>655 698.68</b>
0034 – Aménagement du nouveau cimetière	45 000.00		45 000.00
0042 - Restructuration Centre-Ville	325 434.00		325 434.00
0050 - Vitraux de l'Église	22 236.00		22 236.00
0058 - Aménagement rue de Chypre		54 487.86	54 487.86
0059 – Réfection de l'Espace 5		4 000.00	4 000.00
<b>Total recettes opérations d'investissements</b>	<b>392 670.00</b>	<b>58 487.86</b>	<b>451 157.86</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>421 894.16</b>		<b>421 894.16</b>

Monsieur Jean-Louis Ledoux s'étonne du maintien du niveau de la dépense de la masse salariale compte tenu du départ non remplacé du Garde Champêtre.

Monsieur Pascal Mauroy (DGS) explique qu'en 2016 il y a eu un long remplacement donc une double dépense pour un agent d'accueil ; il ajoute que nous avons également 2 emplois d'avenir sur lesquels nous avons des recettes, mais il faut bien prévoir la dépense.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2017, section de fonctionnement et section d'investissement telles que présentées ci-dessus à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur Jean-Louis Durand tient à signaler les qualifications et la qualité des personnels, cela mérite d'être souligné. Il estime que ces personnels ne sont pas rémunérés à la hauteur du travail qu'ils fournissent et du service qu'ils rendent.

## Vote du Budget Primitif 2017 - Service Lotissement

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 du lotissement comme suit :

SERVICE ANNEXE LOTISSEMENT DE LA PLAINE			
<i>BP 2017</i>			
<i>Vue d'ensemble du fonctionnement</i>			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2017		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>358 903.19</b>		<b>358 903.19</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>			
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS			
<b>66 - Charges financières</b>			
<b>002 - Déficit de fonctionnement reporté</b>	<b>207 368.19</b>		<b>207 368.19</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>207 368.19</b>		<b>207 368.19</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>151 535.00</b>		<b>151 535.00</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2017		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>358 903.19</b>		<b>358 903.19</b>
<b>70 - Produits des services, domaine et ventes diverses</b>	<b>70 873.00</b>		<b>70 873.00</b>
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>136 495.19</b>		<b>136 495.19</b>
<b>Total recettes réelles</b>	<b>207 368.19</b>		<b>207 368.19</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>151 535.00</b>		<b>151 535.00</b>
<i>Vue d'ensemble de l'investissement</i>			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2017		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>152 449.48</b>		<b>152 449.48</b>
16 - Emprunts et dettes assimilés	914.48		914.48
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>914.48</b>		<b>914.48</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>151 535.00</b>		<b>151 535.00</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2017		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>152 449.48</b>		<b>152 449.48</b>
001 - Excédent d'investissement reporté	914.48		914.48
16 - Emprunts et dettes assimilés			
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>914.48</b>		<b>914.48</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>151 535.00</b>		<b>151 535.00</b>

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif Lotissement Lusignan pour l'exercice 2017.

<p style="text-align: center;"><b>Modification du plan de financement concernant l'opération « Aménagement du Centre Historique », demande de subvention 2017</b></p>
---

Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement de la porte de ville est une première tranche de l'aménagement du cœur de ville ou centre historique.  
Il convient d'envisager la poursuite des travaux de voirie et d'aménagement du parvis de l'église Notre Dame et Saint-Junien qui sont situés du pont (Fin du pavage de voirie rue Babinet) jusqu'à la maison du gouverneur. Ces tranches de travaux incluent un nouvel aménagement de la place du 11 novembre afin d'améliorer la sécurité de circulation et mieux organiser le stationnement.  
Ainsi l'ensemble de la traversée du cœur de ville aura été aménagé.

Il propose le découpage prévisionnel suivant en trois phases :

**Phase 1 sur l'exercice 2017**

- Rue Babinet, Petite rue Galice, Place et parvis de l'église parking arrière de l'église.

**Phase 2 sur l'exercice 2018**

- Contournement des halles, Rue Saint Louis, Place du 11 novembre

**Phase 3 sur l'exercice 2019**

- Rue Galice

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence Technique Départementale est maître d'œuvre de cette opération.

Le chiffrage prévisionnel par phase est le suivant :

Phase 1 : Rue Babinet, Petite rue Galice, Place de l'église	421 500,00 €
Phase 2 : Contours des Halles, Rue Saint Louis, Place du 11 novembre	426 600,00 €
Phase 3 : Rue Galice	163 400,00 €
TOTAL GENERAL	
	TOTAL H.T. 1 011 500,00 €
	T.V.A. 20% 202 300,00 €
	TOTAL T.T.C. 1 213 800,00 €

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel rectifié suivant conformément à la demande des services de l'État dans le cadre de l'instruction de la DETR :

### Exercice 2017

DEPENSES Phase 1 (2017)		RECETTES Phase 1 (2017)	
Travaux	421 500.00 €	État DETR 30 % DSIL 30 %	139 472.00 € 139 472.00 €
Maitrise d'œuvre (ATD)7% du TTC) Contrôle SPS (ATD forfait)	35 406.00 € 1 500.00 €	Département Activ volet 4 (10%)	46 490.00 €
Diagnostic Archéologique Frais de consultation	5 000.00 € 1 500.00 €	<b>Autofinancement/Emprunt</b>	<b>139 472.00 €</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>464 906.00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>464 906.00 €</b>

**Début des travaux phase 1 : Septembre 2017**

### Exercice 2018

DEPENSES Phase 2 (2018)		RECETTES Phase 2 (2018)	
Travaux	426 600.00 €	État DETR 30 % DSIL 30 %	140 548.00 € 140 548.00 €
Maitrise d'œuvre (ATD)7% du TTC) Contrôle SPS (ATD forfait)	38 394.00 € 1 500.00 €	Département Activ volet 4 (10%)	46 850.00 €
Diagnostic Archéologique	2 000.00 €	<b>Autofinancement/Emprunt</b>	<b>140 548.00 €</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>468 494.00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>468 494.00 €</b>

**Début des travaux phase 2 : Septembre 2018**

## Exercice 2019

DEPENSES Phase 3 (2019)		RECETTES Phase 3 (2019)	
Travaux	163 400.00 €	État DETR 30 % DSIL 30 %	54 188.00 € 54 188.00 €
Maitrise d'œuvre (ATD)7% du TTC) Contrôle SPS (ATD forfait)	12 726.00 € 1 500.00 €	Département Activ volet 4 (10%)	18 062.00 €
Diagnostic Archéologique	2 000.00 €	<b>Autofinancement/Emprunt</b>	<b>54 188.00 €</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>180 626.00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>180 626.00 €</b>

### Début des travaux phase 3 : Septembre 2019

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide cette modification de chiffrage et autorise Monsieur le Maire

- à faire la demande d'inscription de ce dossier dans le cadre du Contrat de Ruralité
- à faire les demandes de subventions auprès des services de l'État pour la DETR et le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), auprès du Département dans le cadre de la mesure ACTIV volet 4.
- d'inscrire au budget 2017 en section d'investissement la phase 1 des travaux comme indiqué ci-dessus.

Enfin Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces en rapport à ce dossier.

### Demande d'avis du Conseil Municipal sur le projet d'exploitation d'un parc éolien par la société EOLE-RES sur la commune de Rouillé

Monsieur Francis Rogeon présente ce dossier en expliquant que par courrier du 12 avril 2016, l'Etat (Préfecture et Direction des Territoires) fait état du projet de parc éolien, situé sur la commune de Rouillé.

En application de l'article 90-XI de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, les communes et établissements publics de coopération intercommunale limitrophes du périmètre des projets éoliens doivent être consultés pour avis dans le cadre de l'instruction du permis de construire.

Le projet de parc éolien sur la commune de Rouillé concerne la commune de Lusignan et dans ce cadre, l'Etat sollicite son avis.

Par délibération du 19 mai 2016, N° 2016/35, le Conseil Municipal a émis un avis favorable au projet d'implantation d'un parc de 6 éoliennes sur les sites « Le Pré Pineau » et « Les Grandes Brousses » (commune de Rouillé).

Par courrier du 1er mars 2017 Madame la Préfète de la Vienne sollicite l'avis du Conseil Municipal pour l'exploitation de ce parc éolien par la société Eole-Res.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'exploitation de ce parc éolien par la société Eole-Res sur la Commune de Rouillé.

## **Convention de prestation transitoire de services entre Grand Poitiers Communauté d'agglomération et la Commune de Lusignan**

Monsieur Francis Rogeon présente ce dossier, il explique que la loi NOTRe du 7 août 2015 permet à Grand Poitiers, actuellement constitué en communauté d'agglomération, de devenir une communauté urbaine et renforcer ainsi sa place au sein de la région Nouvelle-Aquitaine.

Un préalable à cette démarche consiste à exercer sur le territoire toutes les compétences obligatoires d'une communauté urbaine.

En 2016, une délibération proposant la modification des statuts de l'ancien Grand Poitiers a été prise au conseil communautaire le 12 février 2016. Après avis des communes, un arrêté préfectoral n°2016 – D2/B1-015 du 9 juin 2016 a entériné cette modification statutaire, avec une prise d'effet au 1er juillet 2016. Les compétences voirie et éclairage public étaient concernées par ces modifications et ont été transférées à l'ancien Grand Poitiers.

Des conventions de prestation transitoire de services entre l'ancien Grand Poitiers et ses 13 communes membres ont été signées pour assurer la continuité du service public de la voirie et de l'éclairage public à compter du 1er juillet 2016 et jusqu'au 31 décembre 2017. Ces conventions ont été transférées de plein droit à Grand Poitiers Communauté d'agglomération, nouvel EPCI créé le 1er janvier 2017 et restent valables jusqu'au 31 décembre 2017.

Le 1er janvier 2017, un nouvel EPCI, Grand Poitiers Communauté d'agglomération a été créé par arrêté préfectoral n°2016 – D2/B1-036 du 6 décembre 2016. Il est composé de 40 communes et est issu de la fusion de l'ancienne communauté d'agglomération Grand Poitiers avec les communautés de communes du Pays Mélusin, de Val Vert du Clain, de Vienne et Moulière et de l'extension aux communes de Chauvigny, Jardres, La Puye et Sainte-Radegonde.

Les communautés de communes du Pays Mélusin, de Val Vert du Clain, de Vienne et Moulière et les communes de la communauté de communes du Pays Chauvinois exerçaient toutes, de manière différente selon la définition de l'intérêt communautaire proposée dans leurs statuts respectifs, des compétences en matière de voirie et/ou d'éclairage public, en régie directe, par voie de convention avec les communes ou par l'intermédiaire de syndicats mixtes.

Le 17 février 2017, pour permettre la transformation effective de Grand Poitiers Communauté d'agglomération en communauté urbaine au cours du 1er semestre 2017, Grand Poitiers Communauté d'agglomération étend, par voie de délibération, à l'ensemble de son nouveau territoire, les compétences obligatoires d'une communauté urbaine ainsi que certaines compétences facultatives.

Pour permettre la continuité du service public et pour se laisser le temps de réflexion nécessaire à la mise en place d'une organisation cohérente et efficiente sur le territoire, notamment par la création de centres de ressources, conformément aux articles L. 5216-7-1 et L. 5215-27 du Code Général des collectivités territoriales, il est proposé, pour l'exercice temporaire des compétences voirie et éclairage public, de recourir à un mécanisme de convention de prestations de services entre Grand Poitiers Communauté d'agglomération et les 27 communes membres ne bénéficiant pas encore de convention de prestation transitoire de services en matière de voirie et d'éclairage public.

Ces conventions permettent à Grand Poitiers de confier à chaque commune, sur son territoire communal, les missions liées aux compétences voirie et éclairage public.

Compte tenu de l'exercice différent des missions relatives à la voirie et à l'éclairage public au sein de chaque ancienne communauté de communes avec leurs communes respectives, 4 conventions de prestations transitoires sont proposées et traduisent les conditions de mise en œuvre opérationnelle et financière de ces prestations entre les communes et Grand Poitiers Communauté d'agglomération. Elles sont détaillées dans les projets de convention joints à la délibération.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le recours à ces conventions de prestations de services transitoires entre Grand Poitiers Communauté d'agglomération et ses 27 communes membres jusqu'au 31 décembre 2017
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions, ainsi que tout autre document utile à venir.

**Actualisation du tableau des effectifs suite à la mise en œuvre du Protocole relatif à la modernisation des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (PPCR) au 01/01/2017**

Vu

- la loi n° 2015-1785 du 29/12/2015 de finances pour 2016, notamment son article 148 (JO du 30/12/2015),

- le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale (JO du 14/05/2016),

-le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale (JO du 14/05/2016)

-le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois des fonctionnaires de catégorie C et B (JO du 15/10/2016)

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans le cadre de la mise en œuvre du protocole relatif à la modernisation des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (PPCR), concernant les agents de catégorie C, un reclassement dans de nouvelles échelles et de nouveaux grades a été effectué

Il est donc nécessaire de mettre en conformité le tableau des effectifs de la collectivité avec les nouveaux grades à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- adopte les modifications suivantes du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017:

Dénomination jusqu'au 31/12/2016	Nouvelle dénomination à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2017	Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet
<b>Cadre d'emplois des Adjoints administratifs</b>			
adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	
<b>Cadre d'emplois des Adjoints techniques</b>			
adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	
adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	adjoint technique	7	1 à 14/35 <sup>ème</sup> (0.40 ETP) 1 à 27/35 <sup>ème</sup> (0.77 ETP) 2 à 30/35 <sup>ème</sup> (086 ETP)
<b>Cadre d'emplois des Adjoints du Patrimoine</b>			
adjoint du Patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	adjoint du Patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe		1 à 21/35 <sup>ème</sup> (0.60 ETP)
-adjoint du Patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	adjoint du Patrimoine		1 à 21/35 <sup>ème</sup> (0.60 ETP)

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

**Tableau des effectifs arrêté au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Monsieur le Maire présente le nouveau tableau des effectifs prenant en compte :

- la fermeture du poste d'adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- la fermeture du poste de garde champêtre chef principal
- la mise en conformité suite à la mise en œuvre du PPCR



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- adopte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017

GRADES OU EMPLOS	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL
<b>ADMINISTRATIVE</b>		5		5
Attaché	A	2		2
Rédacteur	B	1		1
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	2		2
<b>TECHNIQUE</b>		14	2.89	16.89
Agents de Maîtrise Principal	C	2		2
Agent Maîtrise	C	2		2
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	1		1
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	2		2
Adjoint technique	C	7	1 à 14/35 <sup>ème</sup> 1 à 27/35 <sup>ème</sup> 2 à 30/35 <sup>ème</sup>	9.89
<b>CULTUREL</b>			1.2	1.2
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe	C		1 à 21/35ème	0,6
Adjoint du Patrimoine	C		1 à 21/35ème	0,6
<b>TOTAL</b>		19	4.09	<b>23.09</b>
<b>CONTRAT DE DROIT PRIVE</b>		3		3
Emploi d'Avenir		2		2
Apprenti		1		1
<b>TOTAL</b>		3		<b>3</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		22	4.09	<b>26.09</b>

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### Gestion du personnel : fermetures de postes

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que deux postes à temps complet sont actuellement vacants et propose leur fermeture. Il s'agit des postes suivants :

- Un poste d'Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe suite à la nomination de l'agent sur un poste de rédacteur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2014
- Un poste de garde champêtre chef principal suite au départ à la retraite de l'agent au 1<sup>er</sup> mai 2016.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la fermeture de ces deux postes.

## **Organisation et fonctionnement du Camping municipal et de la surveillance de la baignade pour la saison estivale 2016**

Madame Francine Maringues expose que le camping municipal ouvrira le vendredi 14 avril 2017. A ce titre les personnels en charge du fonctionnement et de l'entretien du camping seront recrutés à partir du lundi 3 avril 2017 jusqu'au 30 septembre 2017.

La surveillance de la baignade sera assurée à compter du 30 juin 2017 jusqu'au 31 août 2017 inclus selon les jours et horaires affichés sur le lieu de la baignade. Le recrutement de l'agent chargé de la surveillance (titulaire du BNSSA) sur un poste à temps plein sera effective à compter du jeudi 29 juin 2016 jusqu'au jeudi 31 août 2017.

Madame Maringues rappelle qu'en dehors jours et horaires de surveillance, la baignade est interdite. Un arrêté précise l'ensemble de ces éléments.

## **Questions diverses**

Madame Christine Baulouet-Chaintré tenais à remercier le Conseil Municipal pour l'organisation du repas du CCAS qui a eu lieu dimanche 12 mars, ce repas a permis aux personnes âgées de la commune de se retrouver et de passer un bon moment. Elle indique également que le chantier loisirs se prépare, c'est Monsieur Bernard Jean, Adjoint au Maire qui va suivre les réunions et le chantier sur Lusignan, le programme est la construction d'un hôtel à insectes.

Madame Francine Maringues, indique que le 21 avril aura lieu une conférence à l'Espace 5 animée par Monsieur Alain Persuy « A la découverte de l'Inde du nord, des contreforts de l'Himalaya jusqu'au Taj Mahal, le tigre et l'encens ».

Le samedi 29 avril, l'association des voitures anciennes organise la deuxième traversée du Grand Poitiers, Lusignan sera l'étape du déjeuner entre 12h30 et 14h30. Les voitures seront exposées dans le centre-ville jusqu'à la Place du Bail. L'affiche qui présente cette manifestation illustre le cœur de ville de Lusignan.

Monsieur Jean-Louis Durand fait part aux membres du Conseil Municipal du changement important de fonctionnement du Syndicat d'électricité de la Vienne qui fait partie du groupe Énergie Vienne.

La question est : comment il fonctionne et qui représentera les communes à l'avenir, il y a un bouleversement total du fait de l'application de la loi NOTRe et de l'adhésion de nombreuses communes à Grand-Poitiers Communauté d'Agglomération.

La loi impose que les délégués ne soient plus nommés par les Conseils Municipaux mais par les Conseils Communautaires pour ce qui est des Communautés Urbaines ; c'est notre cas.

La situation est un peu « baroque » car la plus part des habitants de Grand-Poitiers Communauté d'Agglomération n'ont rien à voir avec Énergies Vienne. Aujourd'hui nous avons deux situations : des communes regroupées dans des Communautés de Communes, dans ce cas les Conseils Municipaux continueront à nommer leurs délégués à Énergies Vienne, et les Communes adhérentes à Grand-Poitiers ou dans ce cas le Conseil Communautaire enverra 29 délégués nommés parmi les élus de Grand-Poitiers ce qui entraîne que toutes les communes ne seront pas représentées. Ces délégués seront nommés parmi les élus de Grand-Poitiers. Une commission travaille sur le sujet de la représentation des communes.

D'autre part, 230 communes environ adhèrent à Énergies-Vienne, la direction a constitué un comité de 114 délégués, de ce fait, toutes les communes ne sont pas représentées, c'est le premier changement important qui n'est pas forcément le meilleur. Monsieur Jean-Louis Durand souhaite et espère que les délégués de Grand-Poitiers soient issus des communes membres d'Énergies-Vienne ce qui au regard de la loi n'est pas une obligation.

Pour les communes hors Grand-Poitiers qui adhèrent à des Communautés de Communes, il sera créé des commissions territoriales d'électricité qui seront des regroupement de petites communes dans lesquels chaque commune nommera un délégué et un suppléant. Ces commissions n'auront qu'un rôle consultatif. Le danger de ce système c'est que l'on éloigne un peu plus le citoyen de la décision. L'ensemble de ces éléments seront appliqués à compter de janvier 2018. Pour la période transitoire, Grand-Poitiers a nommé les délégués actuels des communes pour siéger à Énergies-Vienne.

Monsieur Jean-Louis Durand conclut par rappeler que le dossier important à traiter dans les prochains mois au niveau d'Énergies-Vienne sera la position de la Région Nouvelle Aquitaine au regard de la gestion de sa compétence au niveau de l'énergie.

Madame Karine Dribault demande quelle réponse apporter aux administrés en ce qui concerne le courrier IDÉA. Monsieur Jean-Louis Durand explique qu'Énergies-Vienne a fait des bénéfices qui doivent être répercutés aux abonnés.

Madame Francine Maringues indique que dans ce courrier un nouveau contrat est à retourner, ce qui permet d'obtenir une économie de 10% de sa facture annuelle.

Monsieur Patrick Hérault informe les membres du Conseil Municipal que le film Lala Lande sera diffusé la semaine prochaine à l'Espace 5, séance organisée par l'ACSL, il rappelle la qualité de ce film.

Monsieur Jean-Louis Ledoux informe qu'au cours du Conseil d'Administration du collège, il y a eu des remarques concernant le parking et la circulation autour du parking de l'établissement et notamment qu'il était prévu la pose de barrières. Monsieur René Gibault répond que ces barrières sont stockées à la Communauté de Communes et qu'effectivement elles n'ont pas été posées.

Monsieur Jean-Louis Ledoux ajoute qu'il faudra voir avec Grand-Poitiers la problématique de sortie des bus du parking, cela semble être compliqué le matin, les services de gendarmerie sont obligés d'intervenir pour régler ces problèmes de circulation.

Madame Karine Vadier intervient en expliquant qu'auparavant cela fonctionnait bien, que c'est du fait du changement du lieu d'entrée.

Monsieur Jean-Louis Ledoux demande ce que fait la commune en matière d'aménagement de trottoirs quand il y a des constructions de nouvelles maisons, ce qui est le cas rue des Pins.

Monsieur Francis Rogeon répond que les trottoirs seront réalisés comme habituellement lorsque les travaux seront terminés.

Monsieur Alain Sèvre demande s'il pouvait avoir la liste du matériel des services techniques.

Madame Karine Dribault informe les membres du Conseil Municipal que samedi 1<sup>er</sup> avril à 16 heures à l'amphithéâtre du lycée agricole de Venours une conférence sur le thème de la transition énergétique est organisée et le même soir à 20h30 à l'Espace 5 le concert de la Lyre Mélusine.

Monsieur Gérard Van-Praët demande des informations sur le projet d'installation d'une boulangerie « Banette » sur le site d'Intermarché. Monsieur René Gibault répond qu'à ce jour, Monsieur Texier, Directeur d'Intermarché l'a informé qu'il n'y avait rien en ce sens de prévu. Monsieur Gérard Van-Praët ajoute que ce type d'enseigne vend des repas et que cela pourrait mettre en difficulté nos restaurateurs.

Monsieur Jean-Louis Ledoux explique que dans le cadre de l'agrandissement de l'Intermarché, la galerie marchande proposera des surfaces de ventes agrandies, et qu'une surface supplémentaire sera disponible pour un nouveau commerce. Cette galerie permettra également des ouvertures sur l'extérieur.

Monsieur Bernard Jean indique qu'actuellement des chemins ruraux sont en cours de réfection par les services techniques.

Monsieur René Gibault informe que la ville de l'Hôpital et la ville de Lusignan s'engageront dans la signature d'une charte de jumelage au cours de la visite de nos amis Spitteltois au mois de juillet prochain.

Il est également prévu un déplacement pour célébrer le 20<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec Lefkara qui se déroulera fin octobre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h05